

LA DIRECTION DE COORDINATION ET DU SUIVI DES PROJETS

Elle est chargée de :

- de coordonner la planification et l'élaboration des projets et programmes en matière d'emploi, de travail et de protection sociale
- d'apporter son expertise en matière de conception, d'ingénierie et de développement de projet et programme ;
- de coordonner la mise en œuvre des Projets et Programme, en liaison avec les services et structures du Ministère ;
- d'assurer le suivi, le contrôle et l'évaluation de l'exécution technique et financière des Projets et Programmes ;
- de produire des rapports trimestriel, semestriel et annuel sur l'exécution des projets et programmes

Direction de la Coordination et du Suivi des Projets est

dirigée par un Directeur nommé par décret pris en Conseil des Ministres. Il a rang de Directeur d'Administration Centrale.

La Direction de la Coordination et du Suivi des Projets comprend deux Sous-directions :

- La Sous-direction de la Coordination ;
- La Sous-direction du Suivi et de l'Évaluation.

Les Sous-directions sont dirigées par des Sous-directeurs nommés par arrêté. Ils ont rang de Sous-directeur d'Administration Centrale.

Cocody-Attoban

Tel : 0707732570